



Conseil économique et social

Distr. générale
11 mars 2020
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-neuvième session

Vienne, 18-22 mai 2020

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime
et des États Membres dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale : autres activités
à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime, en particulier
celles du réseau du programme des Nations Unies
pour la prévention du crime et la justice pénale,
des organisations non gouvernementales
et d'autres instances**

Rapport de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Note du Secrétaire général

1. Le présent rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été établi en application de la décision prise par le Conseil de direction à sa réunion des 23 et 24 octobre 2019 de faire rapport au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il contient des informations sur les travaux que l'Institut a menés et les résultats qu'il a obtenus conformément à ses statuts (résolution 1989/56 du Conseil, annexe).

2. Le rapport contient également des informations fondamentales sur la mise en œuvre du Cadre de programmation stratégique de l'UNICRI pour la période 2019-2022. Ce dernier, qui a été approuvé par le Conseil de direction, énonce six priorités stratégiques et les outils et les méthodes employés par l'Institut pour accomplir sa mission. Il est demandé à la Commission de saluer la mise en œuvre du Cadre de programmation et d'inviter les États Membres à coopérer avec l'UNICRI dans les diverses activités destinées à le mettre en œuvre et à verser des contributions volontaires pour financer ces activités.

* E/CN.15/2020/1.



Résultats obtenus par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

Rapport du Conseil de direction

I. Introduction

1. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé par la résolution 1086 B (XXXIX) adoptée par le Conseil économique et social en 1965. C'est une entité autonome du système des Nations Unies administrée par son Conseil de direction, qui en définit les orientations stratégiques et participe à l'établissement de ses priorités. Celui-ci fait périodiquement rapport au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
2. Dans le cadre de son vaste mandat, qui consiste à élaborer et mettre en œuvre des politiques améliorées dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance, l'UNICRI a pour mission de promouvoir la justice et l'état de droit à l'appui de la paix et du développement durable.
3. L'UNICRI travaille dans des secteurs spécialisés et des domaines particuliers qui touchent à la prévention du crime, à la justice, à la gouvernance en matière de sécurité, ainsi qu'aux risques et avantages que présentent les progrès technologiques. Grâce à ses programmes de renforcement des capacités et de formation spécialisés et novateurs, il apporte un appui fondamental aux politiques et activités des Nations Unies. Il permet aussi de diffuser des idées innovantes tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.
4. En 2019, l'UNICRI a continué de mettre à profit ses nombreux outils en nouant des partenariats et en fournissant une assistance technique à de multiples acteurs dans le monde entier, tout en prenant soin d'adapter son action aux particularités nationales, régionales et locales.
5. Dans le présent rapport, le Conseil de direction résume le travail accompli par l'UNICRI en 2019, conformément au Cadre de programmation stratégique défini par ce dernier pour la période 2019-2022.

A. Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022

6. Se fondant sur son travail de recherche, d'évaluation des besoins et d'analyse des tendances et prenant en compte les observations qu'il a reçues de partenaires, d'universitaires, d'acteurs de la société civile, de décideurs et de praticiens, l'UNICRI a relevé dans son cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022 plusieurs menaces et problèmes devant être traités, à savoir :
 - a) Radicalisation et extrémisme violent : absence de réponses adaptées au contexte, faiblesse des systèmes de justice pénale et lacunes en matière de coopération nationale et transnationale ;
 - b) Rôle de la criminalité transnationale organisée dans les marchés licites et illicites : économies souterraines, flux financiers illicites et liens éventuels avec des réseaux terroristes ;
 - c) Faiblesse de la gouvernance en matière de sécurité et de l'état de droit, et non-application du principe de responsabilité des institutions dans les zones sortant d'un conflit ;
 - d) Sécurité des technologies de pointe : prise en compte des menaces mondiales et solutions proposées ;
 - e) Menaces qui pèsent sur les foules et les cibles vulnérables ;

f) Vulnérabilité face à l'exploitation criminelle, inégalités de genre et violations des droits humains des populations vulnérables ;

g) Nouvelles tendances observées en matière de criminalité environnementale : extraction illégale, utilisation et commerce de ressources environnementales et trafic de substances dangereuses.

7. Le Cadre de programmation énonce les six priorités stratégiques suivantes :

- a) Prévention et répression de l'extrémisme violent ;
- b) Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites ;
- c) Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit ;
- d) Sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation ;
- e) Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité ;
- f) Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables.

8. Les réponses aux questions de justice pénale, de sécurité et de gouvernance mises en avant dans le Cadre de programmation ont été élaborées avec soin de sorte à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et à y contribuer. L'UNICRI s'efforce de participer à la réalisation de ces objectifs en aidant les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales grâce aux outils et aux compétences qu'il a développés en matière de recherche, de prestation de services de formation, de renforcement des capacités, d'assistance technique et d'appui aux politiques. Si ses priorités sont surtout en adéquation avec l'objectif de développement durable n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), elles ont également un rapport avec plusieurs autres (2 à 6, 8, 9, 11, 14 et 15).

B. Outils et approches

9. En 2019, l'UNICRI a continué à développer, mettre à l'essai et promouvoir des mesures nouvelles et innovantes dans le domaine de la justice pénale et de l'élaboration des politiques qui visent à renforcer les moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre la criminalité. Afin d'atteindre cet objectif et de lutter contre les menaces traditionnelles et nouvelles toujours plus nombreuses, il a adopté une approche globale et multisectorielle qui passe par la recherche appliquée et pratique, le partage et la diffusion des connaissances, la formation et la création de partenariats solides et l'appui aux politiques.

10. L'UNICRI a mis l'accent sur la recherche pour approfondir la compréhension des problèmes et élaborer des interventions adaptées. En 2019, il s'est attaché à publier les ouvrages suivants :

- a) *Preliminary Findings: Evaluation of a Pilot Project on "Countering Violent Extremism in the Regions of Maghreb and Sahel"* (Conclusions préliminaires : évaluation d'un projet pilote sur la lutte contre l'extrémisme violent dans les régions du Maghreb et du Sahel) ;
- b) *Policy Toolkit on The Hague Good Practices on the Nexus between Transnational Organized Crime and Terrorism* (Guide d'orientation relatif aux Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme) ;

c) *Tourism security in Mexico, Central America and the Caribbean, 2016-2019: key findings and recommendations* (La sécurité du tourisme au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, 2016-2019 : principales conclusions et recommandations) ;

d) Des rapports sur l'analyse des risques mondiaux en matière de biosécurité et l'évaluation des besoins en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud ;

e) Des études de cas sur des questions relatives à la lutte contre la contrefaçon et les atteintes portées aux droits de propriété intellectuelle ;

f) « Artificial intelligence and robotics for law enforcement » (Intelligence artificielle et robotique pour les services de détection et de répression) ;

g) Un guide d'analyse en criminalistique financière sur le recouvrement des avoirs ;

h) Une étude consacrée à la perception des incidences de l'intelligence artificielle et de la robotique sur la stabilité sociale et la criminalité ;

i) Des rapports fondés sur des scénarios de risque concernant la sécurité des filières d'approvisionnement et les menaces d'actes de terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive.

11. Des recherches ont visé à fournir des données comparatives sur les diverses mesures envisageables et sur leur succès réel ou potentiel, de sorte à contribuer à un processus efficace de conception et d'exécution de programmes ou à faciliter un tel processus. Grâce à celles qu'il a menées, l'Institut a contribué à la formulation de stratégies ciblées en matière de politique sociale et pénale en étudiant la manière dont la criminalité et la violence entravaient le développement et en proposant une analyse appropriée pour les États Membres. En recueillant et en publiant des données qualitatives et quantitatives et en analysant les tendances de la criminalité, il a aidé à sensibiliser aux besoins et aux lacunes recensés dans les systèmes de justice pénale et les cadres d'action connexes.

12. Dans le cadre de ses activités de formation et d'apprentissage, l'UNICRI a activement contribué au transfert et à la diffusion de ses compétences internes acquises durant la mise en œuvre de projets et de programmes au titre de ses six priorités stratégiques. Fort de leur expertise en matière de conception, de fourniture, de gestion et d'évaluation des activités d'apprentissage et s'appuyant sur le vaste réseau d'experts et de partenariats disponibles, qui sont constamment consolidés et enrichis, ses formateurs ont pu organiser un certain nombre d'activités de formation.

13. Une formation professionnelle destinée à renforcer les capacités des juges, des parlementaires, des membres de services de détection et de répression, du personnel pénitentiaire, des psychologues, des travailleurs sociaux et des professionnels des médias a été organisée dans le cadre des projets et programmes de coopération technique que l'UNICRI met en œuvre conformément à ses priorités stratégiques. Une autre faisant appel à des méthodes de formation modernes et efficaces a été organisée sur mesure à la demande des États Membres.

14. Outre la formation professionnelle, l'UNICRI a continué à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de master et des programmes d'études postuniversitaires courtes qui s'articulent autour de son mandat et traitent de la prévention du crime, de la justice pénale, de la sécurité, du droit pénal international et des droits humains.

15. En 2018 et 2019, le douzième cours de niveau master en droit mention « criminalité et justice transnationales » a été organisé en coopération avec l'Université pour la paix pour un groupe de 46 étudiants de 44 pays souhaitant se spécialiser dans les domaines du droit pénal interne, du droit humanitaire, du droit des droits de la personne et de la criminalité transnationale.

16. En 2019, des cours succincts destinés à de jeunes professionnels et à des étudiants de troisième cycle ont été organisés en coopération avec des universités et des organisations internationales sises à Rome pour diffuser les connaissances de l'UNICRI sur les migrations, la criminalité environnementale et la sécurité alimentaire.

17. Parmi les spécialistes de la formation figuraient des experts de l'UNICRI, des universitaires, des praticiens et de hauts fonctionnaires d'entités du système des Nations Unies, ce qui a permis aux participants d'être exposés à des points de vue différents. Chaque année, des fonctionnaires de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) enseignent un certain nombre de matières en lien avec la criminalité organisée et transnationale (trafic de drogues, terrorisme, traite des êtres humains, criminalité environnementale et état de droit notamment). L'UNICRI a continué de coopérer avec l'initiative Éducation pour la justice mise en œuvre par l'ONUDC en participant à la manifestation parallèle sur l'enseignement supérieur destinée à donner aux étudiants et aux universitaires les moyens de devenir des acteurs dynamiques de la mise en œuvre du Programme 2030, qui s'est tenue en mai 2019 pendant la vingt-huitième session de la Commission, et à l'atelier organisé en vue du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, prévu en 2020.

18. L'UNICRI a continué de fournir des conseils pratiques et des services de mentorat sur le terrain dans une multitude de domaines thématiques hautement spécialisés touchant à la criminalité et à la justice. Il a aussi aidé nombre d'acteurs à concevoir, à planifier et à exécuter des programmes pertinents à moyen et à long terme. Il a conseillé en outre des partenaires sur des questions relatives à la criminalité et à la justice, tant au niveau politique qu'au niveau opérationnel, afin de leur permettre de répondre plus efficacement à certains problèmes.

19. Instance de consultation et de coopération entre les États Membres, les institutions publiques locales, les établissements de recherche, les organisations internationales, les entités privées et la société civile, l'UNICRI a joué un rôle déterminant dans l'organisation et la coordination des actions visant à recenser des idées et des approches innovantes. En 2019, il a développé encore plus ses partenariats et ses réseaux, afin de mener à bien son mandat et d'appuyer la mission générale poursuivie par l'ONU. Pour ce faire, il a travaillé en étroite collaboration avec diverses parties prenantes, dont les gouvernements, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et des organisations internationales, ainsi qu'avec de nombreux experts. Grâce à un engagement participatif, il a rassemblé des décideurs, des praticiens et des universitaires pour veiller à ce que l'élaboration des programmes soit guidée par une approche globale.

20. Bénéficiant d'une position unique en tant qu'enceinte mondiale, l'UNICRI a diffusé auprès de la communauté internationale la multitude de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de ses programmes et activités. Il a eu recours à diverses méthodes pour faciliter l'apprentissage et améliorer les connaissances dans les domaines de la criminalité et de la justice, notamment en organisant et en accueillant des conférences internationales, des ateliers, des cours spécialisés à l'intention des praticiens et en lançant son programme annuel de master en droit mention « criminalité et justice transnationales ». En outre, il a directement appuyé le développement des capacités d'acteurs nationaux sur le terrain et a accompli un travail de sensibilisation auprès d'eux, en les encourageant à coopérer et en mettant à disposition ses connaissances spécialisées et les bonnes pratiques internationales. Ses publications en série, comme *Freedom from Fear Magazine* ainsi que les documents d'orientation et la documentation spécialisée élaborée au terme de ses projets de recherche, de ses programmes de formation et de ses activités menées sur le terrain, ont permis de renforcer ce travail.

21. Les travaux menés par l'UNICRI en 2019 ont été financés exclusivement au moyen de contributions volontaires. Les principaux donateurs ont été l'Union européenne, les Pays-Bas, le Centre international pour la lutte contre le terrorisme, le

Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU, le Canada, le Japon, la Norvège, SICPA, l'Italie, les États-Unis d'Amérique, l'Afrique du Sud, IQBit et plusieurs entreprises privées, fondations et organisations internationales.

22. Les travaux de l'UNICRI ont de larges retombées aux niveaux national, régional et international, et des parties prenantes très variées ont bénéficié de son assistance technique. Son siège à Turin (Italie) et un vaste réseau de bureaux, dont le Bureau de liaison à Rome, les bureaux de projets à Bruxelles et Genève et les centres d'excellence de l'Union européenne pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires situés à Alger, Amman, Manille, Nairobi, Rabat, Tachkent et Tbilissi ont assuré l'exécution du programme d'activités.

II. Prévention et répression de l'extrémisme violent

23. En tant que signataire du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'UNICRI a contribué aux actions coordonnées et cohérentes menées à l'échelle du système des Nations Unies pour prévenir et combattre le terrorisme. Il a joué un rôle essentiel en aidant les États Membres à transposer dans leurs politiques nationales les bonnes pratiques recensées dans la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

24. Fort de plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent, l'UNICRI s'est concentré sur les trois domaines prioritaires ci-après qui appuient la stratégie susmentionnée et les résolutions s'y rapportant : a) renforcer les mesures de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers rentrés au pays, qu'ils soient en milieu carcéral ou en liberté ; b) aider les communautés locales et les organisations de la société civile à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme ; et c) travailler avec les populations vulnérables, particulièrement avec les jeunes à risque, pour qu'elles soient plus à même de résister à l'extrémisme violent grâce à l'autonomisation et à la cohésion sociale.

25. Tout au long de l'année 2019, l'UNICRI s'est efforcé de mieux faire comprendre le lien entre criminalité transnationale organisée et terrorisme et a aidé les États Membres à intégrer des mesures efficaces à leurs stratégies de prévention du crime et de lutte contre le terrorisme. Certaines des initiatives prises dans ce sens visaient à améliorer les politiques de prévention, notamment, de la traite des personnes et du trafic de drogues, d'armes et de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, que ces actes soient perpétrés à des fins lucratives ou à des fins opérationnelles.

26. Lors de la vingt-huitième session de la Commission, l'UNICRI et le Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger des Nations Unies ont organisé une manifestation parallèle sur le thème « Les discours de haine et l'extrémisme violent en tant que vecteurs de la violence et des atrocités criminelles ». L'objectif en était de mieux appréhender les phénomènes de plus en plus répandus que sont les discours et les crimes de haine et l'extrémisme violent, lesquels menacent directement les droits de la personne, le développement durable, la paix et la sécurité et peuvent dégénérer en violence et en atrocités criminelles.

A. Aider les communautés locales et les organisations de la société civile à prévenir et à combattre la radicalisation et l'extrémisme

27. Conscient du rôle important que jouent les communautés dans la lutte contre l'extrémisme violent, l'UNICRI a continué de soutenir et de mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et à combattre la radicalisation, le recrutement de terroristes et l'extrémisme violent.

28. S'intéressant tout particulièrement à la région du Sahel-Maghreb, l'UNICRI pilote divers projets locaux en vue d'élaborer une méthode éprouvée pour identifier, sélectionner, mobiliser, suivre et évaluer des interventions locales prometteuses. Ces projets soutiennent la recherche existante, en fournissant des informations empiriques sur les mesures qui se sont montrées efficaces dans la lutte contre l'extrémisme violent et sur les raisons de leur succès. L'Institut vise à optimiser, grâce à ses observations, l'impact et la durabilité de ses projets et activités.

29. Tout au long de 2019, l'UNICRI a continué d'apporter un soutien à des pays des régions du Sahel et du Maghreb, à savoir l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Tchad et la Tunisie, pour que les populations y soient mieux à même de résister aux discours et au recrutement de terroristes et d'extrémistes violents. À cette fin, il a financé plus de 80 projets locaux et en a supervisé les résultats afin d'évaluer la meilleure façon de répondre aux besoins de la société. Des missions ont été menées sur le terrain en Tunisie, au Mali et au Tchad pour évaluer les progrès accomplis sur place par les organisations partenaires. Les activités qui visaient des groupes très différents composés de jeunes, de femmes, de chefs religieux, d'agriculteurs, de journalistes et de représentants des autorités locales ont porté sur des thèmes très divers, tels que la promotion des droits humains, la gestion des conflits, la participation citoyenne, la tolérance religieuse, les droits des femmes, l'indépendance des médias et les questions culturelles.

30. Ceux à qui l'UNICRI avait accordé des subventions pour qu'ils entreprennent des activités à petite échelle ont notamment publié des études sur les principales causes de radicalisation, produit des outils de formation et des supports audiovisuels et organisé des manifestations visant à sensibiliser les participants à la résilience des communautés face à l'extrémisme violent.

31. Avec le soutien de l'Institut, des acteurs locaux ont pu mettre en œuvre des initiatives de consolidation de la paix et renforcer la capacité des communautés à surmonter les difficultés liées à la radicalisation. Ce soutien a consisté notamment à faire figurer un manuel sur la citoyenneté active, fruit d'un projet, dans le programme de l'école primaire, à fournir aux enseignants des écoles coraniques un manuel sur les principes islamiques promouvant la paix, la non-violence et les valeurs civiques, et à faire participer des imams aux discussions sur les dispositions constitutionnelles et les droits des femmes.

32. Les recherches menées par l'UNICRI dans le cadre de son soutien aux communautés révèlent que les mécanismes efficaces visant à améliorer la résilience de ces dernières doivent être orientés vers l'avenir. Elles doivent comporter une analyse approfondie des conflits et des parties prenantes pour éviter d'aggraver les griefs et les injustices existants. Il faut aussi procéder à une analyse du contexte pour s'assurer que l'activité envisagée est conforme à la logique des valeurs et des pratiques des communautés locales et pour comprendre l'environnement dans lequel celles-ci évoluent.

33. La création d'un environnement dans lequel les communautés elles-mêmes peuvent échanger et s'entendre sur un avenir où elles veulent jouer un rôle est d'une importance capitale. D'après les conclusions préliminaires concernant le type d'activités les plus susceptibles d'être efficaces pour renforcer la capacité de résilience d'une communauté, il conviendrait de se concentrer sur l'analyse des insuffisances structurelles et perçues, les zones géographiques d'intervention, l'approche (participative, qui devra clairement tenir compte des particularités culturelles et de la nécessité d'y consacrer du temps et de garder l'esprit critique) et l'organisation qui mettra en œuvre l'activité (qui devrait avoir la confiance de la communauté, une forte détermination et un solide capital social).

34. L'UNICRI a continué à mettre à jour sa base de données avec de nouveaux documents pertinents disponibles dans différentes langues qui recensent toutes les réalisations des bénéficiaires. Cela a permis à ces derniers de garder contact avec les principales parties prenantes et d'échanger avec elles documents, matériaux et données d'expérience.

B. Travailler avec les populations vulnérables, particulièrement avec les jeunes à risque, pour mieux prévenir et combattre l'extrémisme violent grâce à l'autonomisation et au renforcement de la résilience

35. En privilégiant le Mali, l'UNICRI s'est employé à contrer les discours des terroristes et à aider les groupes vulnérables à mieux résister aux harangues violentes et extrémistes par de nombreux outils, notamment des travaux de recherche, des ateliers de formation et des programmes de mentorat. Ces activités ont été mises en œuvre en coopération avec le Centre international pour la lutte contre le terrorisme, sis à La Haye, et avec la participation de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de partenaires locaux, notamment des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile.

36. Un plan d'action destiné aux jeunes ayant une certaine influence a été établi en étroite collaboration avec des acteurs locaux et un groupe sélectionné de jeunes maliens. Il comprend un ensemble d'activités destinées à la jeunesse qui visent à promouvoir la résilience et à prévenir et combattre la radicalisation au Mali en améliorant les connaissances des médias et la pensée critique de jeunes responsables afin qu'ils soient en mesure de repérer la propagande violente et de résister à la radicalisation et aux discours de haine.

37. Un programme de mentorat a été mis en place pour renforcer la capacité des jeunes à se mobiliser en faveur de la paix et au sein de leur collectivité en les mettant en contact avec des membres respectés des communautés nationales et internationales au Mali, qui jouent le rôle de mentors personnels et professionnels.

38. La contribution des jeunes en tant qu'acteurs du changement a été débattue à l'occasion de la manifestation parallèle portant sur la mobilisation et la résilience des jeunes face à l'extrémisme violent au Sahel, qu'ont organisée, en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, l'UNICRI, le Centre international pour la lutte contre le terrorisme et le Global Center on Cooperative Security, en collaboration avec le Ministère danois des affaires étrangères et la Mission permanente du Sénégal auprès des Nations Unies.

39. En outre, l'UNICRI a commencé à étudier l'impact du terrorisme sur les jeunes maliens en recueillant des données qualitatives et quantitatives et a défini une stratégie de suivi et d'évaluation pour déterminer l'efficacité de ses actions.

40. Par ailleurs, l'Institut a encouragé, en visant essentiellement l'Indonésie et les Philippines, la mise en place de mesures alternatives et de déjudiciarisation pour les jeunes afin d'empêcher qu'ils soient recrutés par des organisations extrémistes ou criminelles. Première étape vers l'élaboration de plans d'action, il a permis aux acteurs et aux décideurs locaux de mieux appréhender, grâce à ses travaux de recherche, les besoins et les lacunes de la justice pour mineurs et du système pénal afin d'aider à prévenir le recrutement futur de jeunes et de détenus par des organisations terroristes ou criminelles.

C. Renforcer les mesures de réadaptation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents et des combattants terroristes étrangers rentrés au pays, qu'ils soient en milieu carcéral ou en liberté

41. En 2019, l'UNICRI a continué d'aider les États Membres à intégrer dans leurs politiques nationales les bonnes pratiques généralisées énoncées dans le Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents, adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui concerne les besoins des détenus extrémistes violents en matière de réadaptation. Il a également entrepris de coopérer avec certains États Membres – l'Indonésie, le Mali et les Philippines – pour concevoir et mettre en œuvre

des programmes de réadaptation et de réinsertion adaptés aux délinquants extrémistes violents et aux détenus à haut risque en milieu carcéral. Dans ce cadre, un appui a été fourni pour assurer une continuité entre la prise en charge en milieu carcéral et la prise en charge communautaire, consolider les réseaux de coopération et de partage de l'information et renforcer les capacités de réadaptation. L'Institut s'est également efforcé de sensibiliser les communautés à l'importance de ces programmes et de promouvoir la paix et la réinsertion sociale.

42. Plus précisément, les travaux menés dans les prisons maliennes avec la coopération de l'administration pénitentiaire nationale ont permis d'élaborer un outil d'évaluation des risques et de mettre sur pied un processus de classification et d'évaluation des risques relatifs aux délinquants extrémistes violents emprisonnés.

D. S'attaquer aux liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée

43. Décidé à renforcer les initiatives prises pour s'attaquer aux liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, l'UNICRI a élaboré un guide d'orientation en vue de traduire en actions les Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Il y énonce des solutions pratiques pour l'application et la mise en œuvre de celles-ci dans diverses régions à l'intention des praticiens locaux, des décideurs et des experts gouvernementaux ; il aide aussi les États Membres concernés à bien comprendre les liens en question pour ensuite mieux s'y attaquer, sans oublier la criminalité associée, en développant et en renforçant les synergies entre les divers organismes publics et le secteur privé.

44. Durant la vingt-huitième session de la Commission, l'UNICRI a organisé une manifestation parallèle sur les initiatives et outils de renforcement des capacités permettant de s'attaquer aux liens entre criminalité transnationale organisée et terrorisme, que l'ONUSD et le Gouvernement des Pays-Bas ont parrainée.

45. Après l'élaboration du guide d'orientation, l'UNICRI a lancé la première formation pilote s'y rapportant, qui a mis l'accent sur les bonnes pratiques retenues et a permis de tirer des enseignements et de déterminer les meilleurs moyens de structurer et d'organiser les suivantes dont pourraient bénéficier les praticiens aux niveaux régional et national.

III. Lutte contre la criminalité organisée et contre toutes les formes de trafic et de flux financiers illicites

46. L'UNICRI a continué d'aider les États Membres à se doter de moyens renforcés pour détecter toutes les formes de trafic illicite, notamment le trafic de pierres et de métaux précieux ainsi que de produits contrefaits, pour enquêter sur ces infractions et en poursuivre les auteurs.

47. Les initiatives prises dans ce domaine ont permis d'approfondir les connaissances concernant l'évolution des stratégies des groupes criminels organisés, les liens entre les différentes formes de trafic illicite et les flux financiers illicites qui en découlent et de les diffuser. L'UNICRI a également perçu l'interdépendance accrue de la criminalité transnationale organisée et du terrorisme (les liens) et a mis en évidence la manière dont les criminels et les terroristes finançaient et développaient leurs activités illégales par des moyens illicites. Ces travaux de recherche lui ont permis d'identifier les facteurs déterminants à l'origine des mouvements illicites de fonds et de fournir aux organismes publics des connaissances techniques actualisées pour qu'ils soient mieux à même de prévenir, combattre et prévoir les activités des groupes criminels organisés et de localiser, geler, saisir, confisquer et recouvrer les avoirs liés à des actes graves de corruption et à d'autres activités illégales.

A. Améliorer la capacité des États Membres à mieux localiser, geler, saisir, confisquer et recouvrer les avoirs liés à des actes graves de corruption

48. En 2019, l'UNICRI a continué d'aider l'Égypte, la Libye et la Tunisie à mettre en place de nouveaux mécanismes permettant de localiser et de recouvrer efficacement les avoirs obtenus de façon illicite.

49. À cette fin, l'Institut a proposé des missions entre pairs, dispensé une formation spécialisée sur des logiciels informatiques et donné des conseils techniques sur l'élaboration de textes de loi à adopter et les meilleures pratiques à suivre aux fins du recouvrement des avoirs volés. Grâce à ses conseils, le Gouvernement libyen a pu établir le premier bureau spécialisé dans le recouvrement des avoirs dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, malgré la reprise du conflit en avril 2019, et la Libye a pu intégrer le réseau Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement, ce qui lui a permis de mieux coordonner les saisies d'un nombre plus élevé d'actifs volés avec des juridictions étrangères. L'UNICRI a également conseillé la Tunisie pour la rédaction d'une nouvelle loi sur la confiscation civile destinée à améliorer le recouvrement d'avoirs.

50. Par ailleurs, l'UNICRI a élaboré, en plusieurs langues, un guide d'analyse en criminalistique financière axé sur le recouvrement d'avoirs, qu'il a mis à la disposition des autorités de toute la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, pour qu'elles suivent une méthodologie systématique pour la localisation, le gel, la saisie, la confiscation et, à terme, le recouvrement des avoirs issus de la corruption et d'autres activités criminelles.

B. Renforcer les politiques et les mécanismes de lutte contre les flux financiers illicites, le trafic illicite et la criminalité organisée

51. En coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, l'UNICRI a continué d'analyser en détail des études de cas relatives aux atteintes portées aux droits de propriété intellectuelle. Face à ce phénomène, ces travaux visaient à renforcer les connaissances et les capacités des principaux acteurs du monde juridique. Cinq études de cas ont été compilées et présentées aux autorités judiciaires et aux services de détection et de répression concernés afin de les sensibiliser à des techniques d'enquête ou à des stratégies de poursuite innovantes permettant de lutter contre ces atteintes.

52. Les procureurs et juges d'instruction peuvent s'inspirer de ces études de cas et y puiser des idées de meilleures pratiques et des enseignements tirés d'affaires similaires survenues dans d'autres pays pour améliorer les procédures judiciaires et les résultats.

53. Lors de la vingt-huitième session de la Commission, l'Afrique du Sud a organisé, en collaboration avec le Pérou, la manifestation parallèle sur le renforcement de la sécurité des filières des métaux précieux face aux groupes criminels organisés.

54. Lors de sa session de 2019, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2019/23, intitulée « Lutter contre la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le trafic illicite de métaux précieux et l'exploitation minière illégale, notamment par le renforcement de la sécurité des filières des métaux précieux ».

55. Dans cette résolution, le Conseil s'est dit préoccupé par l'implication croissante de groupes criminels organisés transnationaux dans le trafic illicite de métaux précieux et a noté les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'UNICRI mettant l'accent sur le fait que le trafic illicite de minerais et de métaux

précieux et l'exploitation minière illégale constituaient des menaces croissantes et des sources de profit de plus en plus importantes pour ces groupes.

56. Le Conseil a pris note des conclusions de l'UNICRI et a rappelé que l'ONUDC et l'UNICRI avaient pour mandat de fournir une assistance technique aux États Membres afin de renforcer les capacités de prévention et de répression du trafic illicite de métaux précieux. Il a invité les États Membres à prendre note du plan d'action national sur les métaux précieux mis au point par l'UNICRI en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et figurant dans le rapport de l'UNICRI sur le renforcement de la sécurité et de l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement des métaux précieux. Il a également invité les États Membres à coopérer avec l'UNICRI, l'ONUDC et d'autres organisations internationales et régionales compétentes pour recenser et promouvoir des solutions susceptibles de contribuer de façon particulière à prévenir et combattre le trafic illicite de métaux précieux et l'exploitation minière illégale par des groupes criminels organisés et faisant appel aux nouvelles technologies, y compris les technologies qui permettent de renforcer l'intégrité de la filière des métaux précieux.

57. En 2019, l'UNICRI et l'Agence spatiale européenne ont organisé un atelier pour présenter les avantages que le secteur minier peut tirer de l'espace et examiner comment il peut recourir aux techniques satellitaires pour améliorer ses opérations tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, donner de nouveaux moyens à la population locale et réduire la dégradation de l'environnement.

IV. Consolidation de l'état de droit dans les pays sortant d'un conflit

58. En 2019, l'UNICRI a entrepris de renforcer le développement durable, ainsi que les processus démocratiques et de consolidation de la paix, notamment par la promotion d'institutions responsables et de l'état de droit et par la création d'organes judiciaires solides dans les pays sortant d'un conflit.

59. À cette fin, l'Institut s'est employé à sensibiliser les parties prenantes nationales aux besoins et aux lacunes des politiques et pratiques de lutte contre le terrorisme, tentant ainsi d'atténuer les discordances entre les normes internationales et les programmes nationaux relatifs à la justice pour mineurs.

60. L'appui fourni par l'Institut aux États Membres pour les aider à localiser et à recouvrer les avoirs issus de la corruption et d'autres infractions graves a contribué à renforcer l'état de droit et la confiance du public et a servi de modèle aux pays sortant d'un conflit qui envisageaient d'engager une procédure de recouvrement d'avoirs volés. L'UNICRI a donné des conseils techniques pour la création de cadres juridiques et de pratiques opérationnelles appropriés, afin d'aider les pays à résoudre les affaires de façon aussi rapide, transparente et efficace que possible tout en veillant à ce que les avoirs ainsi recouvrés servent à répondre aux besoins prioritaires en matière de développement. De telles pratiques, qui prouvent que l'état de droit est prédominant, incitent également les juridictions étrangères à restituer les avoirs saisis ou confisqués aux pays déchirés par la guerre ou à ceux qui souffrent d'une corruption généralisée.

A. Améliorer la capacité des pays sortant d'un conflit à renforcer leurs services de justice pénale, de détection et de répression et de contrôle

61. L'UNICRI a pris plusieurs initiatives visant à contribuer au renforcement des services de justice pénale, de détection et de répression et de contrôle dans les pays qui sortent d'un conflit. Il s'est surtout agi d'aider ces derniers à récupérer des biens volés et de dispenser une formation consacrée à la réadaptation des criminels et des extrémistes violents.

B. Doter les systèmes de justice pénale des pays qui sortent d'un conflit de connaissances approfondies sur les facteurs de risque et les liens existant entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme

62. En 2019, l'UNICRI a publié le *Guide d'orientation relatif aux Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme*, en partenariat avec les Pays-Bas et sous l'égide du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. L'idée était de donner des avis aux praticiens, aux décideurs et aux experts gouvernementaux (dans les pays sortant d'un conflit comme dans les pays en paix) sur la meilleure façon de répondre aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, en approfondissant leur connaissance de ce nouveau phénomène et en présentant des définitions et des points à surveiller pour en faciliter le suivi. Le guide, qui se veut universel, comprend une liste non exhaustive de bonnes pratiques visant à faire mieux lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques et des stratégies en la matière.

V. Sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation

63. L'UNICRI a aidé les États Membres, les organisations internationales, le secteur privé, des organisations de la société civile, la communauté scientifique et universitaire, ainsi que les autres parties intéressées à mieux comprendre les risques et les possibilités liés aux dernières évolutions scientifiques et technologiques. Il s'est aussi attaché à mieux faire comprendre la façon dont les progrès technologiques contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

A. Renforcer la capacité des États Membres d'affronter les menaces qui pèsent actuellement sur la sécurité par la recherche, la technologie et l'innovation

64. En 2019, l'UNICRI a continué à mieux faire connaître les nouvelles technologies et la manière dont elles pourraient être exploitées tant par les États Membres que par les criminels, les premiers pour contribuer au bien commun et les seconds pour étendre et diversifier leurs activités. Il a notamment mené des activités de formation relatives à ces technologies, organisé des ateliers et des programmes de mentorat pour soutenir les services de détection et de répression et aider les décideurs à rédiger de nouvelles lois pour faire face aux nouvelles menaces contre la sécurité.

65. Le 10 juillet, l'UNICRI a organisé une cérémonie officielle pour célébrer l'inauguration de son Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique, formellement créé en septembre 2017 lors de la signature d'un accord avec le Ministère néerlandais des affaires étrangères en vue de son implantation à La Haye. Depuis lors, le Centre s'est imposé en tant que plateforme chargée de tous les aspects de l'intelligence artificielle, de la robotique et de l'ensemble de l'écosystème des technologies applicables dans les domaines de la prévention de la criminalité, de la primauté du droit, de la justice et de la sécurité. Par ses travaux de recherche (dont une étude sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et de la robotique par les services de détection et de répression), les avis consultatifs qu'il a fournis pour un rapport sur les initiatives nationales entreprises dans le domaine de l'intelligence artificielle, ses articles, des ateliers spécialisés, des manifestations et des conférences de haut niveau, il est devenu une instance auprès de laquelle les États Membres, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé, les communautés scientifiques et universitaires et d'autres acteurs concernés viennent chercher un soutien et des orientations pour continuer à suivre l'évolution des technologies.

66. Exécutée en coopération avec INTERPOL, l'étude susmentionnée sur l'intelligence artificielle et la robotique, et les nouveaux défis et les perspectives en découlant pour les services de détection et de répression, a débouché en particulier sur la publication d'un rapport conjoint, consacré aux incidences juridiques, éthiques et sociales qu'elles ont sur ces instances, aux modalités d'apprentissage automatique dans le domaine de la détection et de la répression, aux développements technologiques pertinents, dans lequel figuraient aussi des recommandations à l'intention des chefs des services de police.

67. Organisée conjointement avec INTERPOL, la deuxième réunion mondiale sur l'intelligence artificielle pour les services de répression a aussi permis d'établir des fondements solides avec leurs autorités. Par suite des travaux menés l'UNICRI dans ce domaine, ces services l'ont appelé à fournir des conseils et un soutien en élaborant un guide sur l'innovation au service d'une utilisation responsable de l'intelligence artificielle afin qu'ils puissent veiller à ce que leurs activités dans ce domaine soient légales et que les résultats obtenus soient fiables.

68. En juin 2019, dans le cadre de l'Initiative de la municipalité de La Haye relative à la science des données, l'UNICRI a invité les participants à relever un défi consistant à trouver des solutions pour discerner le vrai du faux dans des vidéos truquées. L'idée était de créer des outils à cet effet, qui pourraient être mis à la disposition des services de détection et de répression, des services de sécurité, du pouvoir judiciaire, des médias et du grand public afin qu'ils puissent vérifier l'authenticité d'images et de vidéos. Plus de 150 « pirates informatiques » de haut niveau ont participé à l'événement. Dans la foulée, le Centre pour l'intelligence artificielle et la robotique a organisé un atelier sur la détection de vidéos truquées afin d'affiner les techniques retenues.

69. En collaboration avec l'Institut judiciaire de Doubaï, l'UNICRI a organisé une première session de formation spécialisée pour améliorer les connaissances de l'appareil judiciaire en matière d'intelligence artificielle. Cette session, qui a réuni plus d'une centaine de représentants du pouvoir judiciaire et spécialistes du droit d'Algérie, de Belgique, d'Égypte, des Émirats arabes unis, d'Espagne, de France, d'Italie, de Jordanie, du Koweït, du Maroc, des Pays-Bas, de Roumanie et de l'État de Palestine, a fourni un éclairage unique sur les ramifications juridiques très étendues de l'intelligence artificielle, par exemple les dangers et les réalités des biais algorithmiques et en sortie et l'attribution des responsabilités en cas de préjudice.

70. En 2019, l'UNICRI a continué à coordonner le travail du Réseau international sur la biotechnologie, plateforme mondiale d'établissements universitaires et de recherche résolu à promouvoir l'éducation et la sensibilisation à des sciences du vivant responsables. Cette activité a essentiellement consisté à profiter d'événements et d'ateliers de diffusion des connaissances pour désorganiser la construction de laboratoires mobiles de production d'armes chimiques et biologiques par des acteurs non étatiques.

71. En outre, l'Institut s'est employé tout au long de 2019 à mieux faire connaître et comprendre les actes portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle, les chaînes de blocs, les questions de sécurité des filières d'approvisionnement, l'intelligence artificielle et les techniques qui permettent de faire face aux menaces associées, notamment celle du terrorisme faisant appel aux armes de destruction massive.

72. En 2019, le centre de connaissances pour l'amélioration des conditions de sécurité au moyen de la recherche, de la technologie et de l'innovation de l'UNICRI, sis à Genève, a publié deux rapports fondés sur des scénarios de risque, l'un consacré à la sécurité des filières d'approvisionnement et l'autre aux menaces d'actes de terrorisme commis au moyen d'armes de destruction massive. Dans le premier, il a élaboré des scénarios de risque liés à la contrefaçon et à l'infiltration par des criminels de filières d'approvisionnement (par exemple, fraude alimentaire ou pêche illégale), tandis que dans le second, il s'est concentré sur un éventuel détournement des progrès scientifiques et technologiques par des groupes terroristes, comme la libération de

matières toxiques à partir de drones ou le lancement de cyberattaques dopées par l'intelligence artificielle contre des installations nucléaires. Chaque scénario comprenait des informations générales sur les auteurs de ces actes, par exemple des détails sur leurs motivations et leurs capacités, et décrivait des événements hypothétiques élaborés à partir d'études de cas et de possibles avancées technologiques. Tous ont été examinés et validés par des spécialistes de la sécurité des pouvoirs publics, des milieux industriel et universitaire et des organisations internationales au cours de deux ateliers organisés à Genève.

73. Un groupe d'experts s'est réuni lors du Festival de la technologie de l'École polytechnique de Turin (Italie) pour débattre de l'utilisation des mégadonnées dans la lutte contre la criminalité organisée. Composé de représentants de l'UNICRI, de la Direction nationale antimafia et antiterrorisme italienne et de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, il a discuté de l'utilisation des outils d'analyse des mégadonnées par les autorités gouvernementales à cette fin, en particulier grâce à l'analyse et à la surveillance de l'infiltration de l'économie légale par la criminalité organisée.

VI. Réponse aux menaces et réduction des risques : gouvernance en matière de sécurité

74. Face au nombre croissant de menaces multidimensionnelles, intersectorielles et transfrontières qui pèsent sur la stabilité des États Membres et sur leurs populations, l'UNICRI a contribué à la réduction des risques nationaux et transnationaux, aidant ainsi à accroître la sûreté et la sécurité dans le monde. À cette fin, il a encouragé et soutenu l'élaboration de stratégies spécifiques et viables pour prévenir, dépister et combattre une grande variété de menaces pesant sur la sécurité. Dans le cadre de ses travaux, il a exploré et testé des idées innovantes et il a promu de bonnes pratiques et des enseignements tirés au niveau mondial.

A. Améliorer la coopération interinstitutionnelle

75. En 2019, l'UNICRI s'est efforcé d'améliorer la coopération interinstitutionnelle pour prévenir et atténuer les menaces. À cet égard, il a surtout axé son action sur la lutte contre le trafic de matières et d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

76. Dans le cadre de l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, les pays partenaires ont continué à améliorer leurs politiques, leur état de préparation et leur capacité à atténuer les conséquences des risques susmentionnés.

77. Des activités et des ateliers de formation ont été organisés aux Émirats arabes unis, en Géorgie, en Iraq, en Jordanie, au Liban, en République de Moldova, en Tunisie et en Ukraine ; un certain nombre d'acteurs d'Asie du Sud-Est, de la façade atlantique de l'Afrique, d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud y ont contribué. Grâce à ce soutien, l'UNICRI a aidé des institutions nationales, régionales et internationales à recenser les besoins et les lacunes de la législation et des stratégies préexistantes et les a encouragées à conjuguer leurs efforts à l'avenir pour faire obstacle au trafic de matières CBRN.

78. Plusieurs pays ont demandé à l'UNICRI de les aider à faciliter l'évaluation des risques et, avec la contribution de différents partenaires des centres d'excellence, les équipes nationales CBRN du Bénin, de la Mauritanie et de la Sierra Leone ont procédé à de telles évaluations.

79. Dix pays ont reçu un soutien pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux, à savoir : l'Afghanistan, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, l'Indonésie, le Libéria, le Malawi, le Mali, la Sierra Leone et le Togo.

80. Des pays comme la Macédoine du Nord et le Viet Nam s'emploient à maîtriser les mesures CBRN à l'échelon local en adoptant leurs propres plans d'action nationaux. Sur les 61 pays qui sont devenus partenaires de l'Initiative relative aux centres d'excellence, 42 ont créé une équipe nationale interministérielle CBRN, composée d'experts et de représentants de tous les organismes nationaux concernés, en lui confiant la mission de coordonner les activités et d'améliorer leurs politiques nationales. La prise de conscience et la connaissance des incidents CBRN et les capacités à y répondre grâce à une mobilisation efficace des ressources ont été bien améliorées. Plus précisément, le Liban et l'Ouzbékistan ont reçu une aide pour l'organisation d'un exercice sur le terrain destiné à tester et à perfectionner leurs moyens de faire face à un incident chimique.

81. L'UNICRI a accompagné ces activités et aidé d'autres pays à participer pour que se mettent en place des échanges et un soutien entre pairs. Tous ces efforts ont contribué à améliorer et à harmoniser la gouvernance et la préparation à la lutte contre les risques CBRN en évitant un morcellement des mesures d'atténuation des risques CBRN prises aux niveaux national et régional. Une approche régionale commune a été élaborée pour l'identification et la prise en charge des risques CBRN communs.

82. Au total, il a été organisé en 2019 16 tables rondes pour coordonner les activités dans les régions et recenser les priorités communes. Les premières se sont déroulées dans un pays partenaire de chaque région, à savoir l'Albanie, les Émirats arabes unis, le Ghana, l'Indonésie, la Jordanie, le Maroc, l'Ouzbékistan et la Tunisie. Les secondes ont ensuite été organisées pour chaque région à La Hulpe (Belgique), en relation avec la réunion internationale des points focaux nationaux. L'UNICRI a veillé à ce que leurs conclusions prennent en compte les visions de l'ensemble des pays partenaires et recensent les priorités régionales.

83. En 2019, l'UNICRI a également lancé de nouvelles initiatives visant à renforcer les capacités d'exécution et d'enquête des services de renseignement face au trafic de matières radiologiques et nucléaires au Moyen-Orient et en Europe orientale, ainsi qu'un projet visant à recenser les priorités pour le renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques et de biosécurité en Asie du Sud-Est.

84. Afin de déterminer les priorités concernant le renforcement des capacités en biosécurité dans les régions d'Asie du Sud-Est, du Moyen-Orient et d'Amérique du Sud, l'UNICRI a entrepris avec l'Agence de la santé publique du Canada une analyse comparative des évaluations des besoins en la matière qui avaient été publiées.

85. En 2019, l'UNICRI et le Federal Bureau of Investigation des États-Unis ont organisé, à Genève, un atelier sur la lutte contre les laboratoires mobiles de production d'armes chimiques et biologiques.

B. Aider les États Membres à mettre en place des politiques de planification de la sûreté et de la sécurité non invasives, coordonnées et globales

86. Tout au long de 2019, l'UNICRI a continué à organiser en Amérique centrale, au Mexique et dans les Caraïbes des activités de formation destinées à renforcer les connaissances sur les mesures de sécurité dans le secteur du tourisme et à aider les gouvernements à élaborer des plans globaux de sécurité et de sûreté dans ce domaine.

87. Plus de 300 participants issus des services de détection et de répression, du milieu judiciaire et des organismes publics du tourisme et représentants des services consulaires et du secteur privé en ont bénéficié, ayant appris à mieux connaître les dernières tendances en matière de criminalité et les questions liées à la sécurité du tourisme et à la protection des cibles vulnérables. Onze pays qui ont déjà reçu un soutien de l'UNICRI coopèrent désormais plus largement.

88. Un réseau d'experts des pays bénéficiaires a ainsi été mis en place pour l'échange des meilleures pratiques et de ressources, améliorant la capacité à élaborer des politiques de prévention de la criminalité et la protection des destinations touristiques.

89. À la suite des travaux et de l'assistance fournis par l'Institut, deux États Membres ont élaboré et adopté un plan national de sécurité du tourisme. D'autres ont aussi commencé à élaborer seuls leurs propres plans locaux et nationaux dans ce domaine en s'inspirant des connaissances et de la méthodologie que leur avait transmises l'UNICRI.

90. Une étude passant en revue les principales conclusions et recommandations relatives à la sécurité du tourisme a été menée sur la base d'une évaluation du soutien et de la formation technique fournis depuis 2016. Elle a permis de recueillir toutes les bonnes pratiques, ainsi que les principales conclusions et recommandations qui serviront de références pour l'élaboration d'un solide cadre de sécurité du tourisme.

VII. Prévention du crime par la protection et l'autonomisation des groupes vulnérables

91. L'UNICRI s'emploie à contextualiser les difficultés et les lacunes pour les faire mieux comprendre aux niveaux institutionnel et local, de manière à assurer l'identification rapide et l'autonomisation des personnes susceptibles de commettre des infractions ou d'en être victimes. En 2019, il a porté une attention particulière au renforcement de la résilience des jeunes face à l'extrémisme violent et à la consommation de drogues.

A. Renforcer la capacité des acteurs clefs à atteindre les personnes et les populations vulnérables grâce à des programmes d'intervention précoce destinés à prévenir la criminalité

92. En 2019, l'UNICRI a mis en œuvre des programmes en Afrique et en Asie pour empêcher que des personnes vulnérables ne soient recrutées par des criminels, des terroristes et des groupes extrémistes violents en milieu carcéral et dans les établissements de la justice pour mineurs.

93. En Indonésie et aux Philippines, plus précisément, l'UNICRI a recensé les besoins et les lacunes du système de justice pour mineurs afin d'empêcher le recrutement dans des gangs criminels ou d'extrémistes violents du groupe le plus vulnérable, celui des jeunes susceptibles d'être en conflit avec la loi qui peuvent se trouver en détention. Grâce à ses travaux de recherche, il a fourni aux principales parties prenantes des informations utiles sur les méthodes alternatives et de déjudiciarisation qu'elles pourraient appliquer au niveau national pour empêcher les jeunes de se tourner vers la criminalité ou le terrorisme. Dans le même ordre d'idées, il a entrepris des travaux au Mali et dans la région du Sahel et du Maghreb pour faciliter l'intégration et, dans certains cas, la réadaptation de jeunes et d'autres groupes plus vulnérables dans la société, en aidant les communautés à mieux résister à l'extrémisme violent et aux organisations criminelles.

B. Promouvoir et mettre en œuvre des initiatives de prévention de la criminalité visant les populations vulnérables et améliorer la coordination et la participation des groupes de la société civile pour les protéger

94. En 2019, l'UNICRI a lancé une nouvelle initiative sur les besoins des familles afin de prévenir l'usage de drogues chez les enfants et les adolescents. Il s'agit notamment de mener une étude pilote fondée sur l'envoi de questionnaires et

l'organisation de groupes de réflexion qui permettront de repérer les acteurs concernés jugés essentiels au renforcement du rôle de la famille dans la prévention de la consommation de drogues et dans le processus de guérison. Grâce à cette initiative, il sera possible de répertorier les difficultés auxquelles se heurtent les services et les institutions pour associer et accompagner les familles dans la prise de conscience du rôle qu'elles pourraient jouer et les aider à cette fin. L'objectif principal de l'étude est de recueillir des informations sur les lacunes et les besoins existants afin d'améliorer la prestation des services sociaux et des services de santé aux familles et de consolider les politiques favorables à la famille et leurs outils.

VIII. Appui au Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022

95. L'UNICRI mène à bien ses nombreuses activités principalement grâce aux contributions volontaires des États Membres, ainsi qu'à la contribution annuelle du Gouvernement italien en sa qualité de pays hôte. Il ne bénéficie d'aucun financement au titre du budget ordinaire de l'ONU. La grande majorité des contributions volontaires se présentent sous la forme de fonds à court terme, préaffectés et destinés à des projets particuliers. Bien que l'Institut s'efforce activement de collecter des fonds et s'emploie en permanence à élargir sa base de donateurs, la réception des financements demeure irrégulière et imprévisible, ce qui a une incidence sur la stabilité et la viabilité de ses opérations. Dans de telles circonstances, il lui sera probablement difficile de mettre pleinement et efficacement en œuvre son ambitieux Cadre de programmation stratégique pour la période 2019-2022 sans le soutien décisif et sans les contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs.
